

Programme : Népal
Pour l'année : 2004

Fait le : 2-12-2003



I - CONTEXTE

Le Royaume du Népal est enclavé entre la Chine et l'Inde, s'étalant sur une bande de terre himalayenne de 800 kilomètres d'est en ouest et de 90 à 230 kilomètres du nord au sud. Peuplée de 25 millions d'habitants, cette monarchie constitutionnelle au système démocratique multipartite est l'un des pays les plus pauvres au monde. 42 % de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté. L'économie, basée sur l'agriculture et le tourisme, est déstabilisée par la « guerre populaire » menée depuis 1996 par les rebelles maoïstes.

Dans ce contexte, les personnes handicapées sont marginalisées et tout particulièrement vulnérables. En raison de leur handicap physique ou mental et des préjudices et rejets qui en résultent, elles font face aux pires difficultés socioéconomiques, auxquelles s'ajoute un déni constant de leurs droits élémentaires.

II - HISTORIQUE

- 1996** Lancement du projet régional « Inde, Népal, Bangladesh », pour l'échange de savoir-faire en matière de handicap et de développement, basé à Katmandou.
- 2000** Signature officielle d'une convention avec les autorités népalaises, pour l'ouverture d'un bureau national de Handicap International au Népal.
- 2001** Lancement des activités dans 12 districts, en soutien à 40 organisations de développement dans les domaines liés au handicap, tels que la prévention des invalidités, la sensibilisation au handicap au sein de la communauté, l'intégration et l'inclusion des personnes handicapées dans le processus de développement.
- 2004** Poursuite des activités actuelles.
Exploration d'activités potentielles dans les domaines de la prévention du handicap, de la réadaptation physique et sociale, du soutien aux victimes de guerre, de la prévention des accidents par mines, etc.

III - STRATEGIE

Le programme actuel se déploie à trois niveaux complémentaires.

1. Au niveau des bénéficiaires (personnes handicapées) : renforcement des services spécialisés (ateliers orthopédiques...) afin d'améliorer la qualité et la disponibilité des soins et des services fournis aux patients, tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif.

2. Au niveau communautaire (familles, villages, associations, travailleurs sociaux...) : sensibilisation, formations et soutien pour la prévention des invalidités et un changement des attitudes face au handicap.
3. Au niveau national (Gouvernement, administrations, structures nationales) : promotion des droits élémentaires des personnes handicapées, amélioration des connaissances du grand public en ce qui concerne les questions liées au handicap et défense des droits et de l'intégration des personnes handicapées.

Afin d'intégrer et de consolider cette stratégie au sein des programmes de développement, toutes ces activités sont mises en place en partenariat avec des organisations nationales.

IV - DESCRIPTION DES ACTIONS

Deux projets sont actuellement mis en œuvre.

1. Approche communautaire du handicap dans le développement (CAHD)

- Rééducation de base pour les personnes handicapées physiques.
- Sensibilisation et formation de la communauté aux questions liées au handicap.
- Promotion du concept « Droits et intégration » afin d'améliorer l'intégration et les droits des personnes handicapées.
- Renforcement des organisations népalaises partenaires (structures de développement ou de formation, agences gouvernementales, associations de personnes handicapées...) au moyen de cours techniques, de formations pratiques et du développement des capacités.

2. Développement des services spécialisés

- Développement d'appareillages orthopédiques adaptés (composants locaux, méthodes novatrices) par le soutien et la formation techniques proposés aux organisations locales.
- Amélioration de l'accessibilité des services spécialisés pour les patients, par la décentralisation, la mise en réseaux, les services mobiles, le référencement et le transport des patients, etc.

V - PUBLIC CONCERNE

Bénéficiaires

- 3 600 personnes handicapées bénéficient des services de réadaptation essentiels.
- 3 000 personnes handicapées reçoivent des soins spécialisés et des appareillages.
- 40 000 personnes au sein des communautés bénéficient de la communication sociale et de la sensibilisation au handicap et aux invalidités.

Partenaires

Toutes les activités sont développées en coopération avec des partenaires locaux et à travers eux. Handicap International guide, forme et aide un réseau de 47 ONG locales, 2 organisations de formation, 2 agences gouvernementales et 4 organisations de personnes handicapées, avec le soutien de 5 ONG internationales de développement.

VI - MOYENS MIS EN ŒUVRE

Ressources humaines

- 1 directeur national.
- 5 personnes pour les projets : 1 chef de projet, 2 assistants et 2 conseillers techniques.
- 3 employés administratifs : 1 gestionnaire administrative et financière, 1 comptable et 1 assistante administrative.
- 3 employés de soutien.
- Différents consultants recrutés temporairement pour des travaux spécifiques (évaluations, recherches, formations...).
- Soutien ponctuel du bureau régional de coordination de Handicap International en Asie du Sud, basé à Delhi.

Budget prévisionnel 2004 : 311 355 euros.